

Saint-Malo

Résidence Guibert Habitat Accompagné

- Autorisation pour personnes en situation d'handicap
- Ouvert depuis septembre 2007
- 6 logements de type T2
(5 sur place et 1 à l'extérieur)
- Dispositif financé par le Conseil Départemental dans le champ du médico-social
- Orientation MDPH nécessaire
- 2 Professionnels AMP présents du lundi au vendredi de 7h30 à 21h00 et le samedi de 9h30 à 13h00.
- Prestations d'aide à la vie quotidienne/ d'insertion et d'intégration sociale/ d'aide aux loisirs / de soutien et d'accompagnement personnalisé
- Pas de participation financière du bénéficiaire.



Résidence Guibert
18 Rue Guibert
35 400 Saint Malo
06.19.14.44.95
res.guibert@pep35.org

Saint-Malo

Résidence Ermitage Habitat Groupé

- Autorisation pour personnes en situation d'handicap Psychique
- Ouvert depuis Mars 2014
- 6 logements de type Studio
- Dispositif financé par le Conseil Départemental hors champ médico-social
- 1 Professionnel AMP présent du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00
- Prestations d'aide à la vie quotidienne/ d'insertion et d'intégration sociale/ d'aide aux loisirs / de soutien et d'accompagnement personnalisé
- Participation financière du bénéficiaire pour l'accompagnement de 200€ par mois.



Résidence l'Ermitage
21 Rue des Buttes
35 400 Saint Malo
06.11.79.42.66
res.ermitage@pep35.org

Dol de Bretagne

Résidence Belle Lande Habitat Groupé

- Autorisation pour personnes en situation d'handicap Psychique
- Ouvert depuis Novembre 2015
- 6 logements de type T1 à T2 Bis
- Dispositif financé par le Conseil Départemental hors champ médico-social
- 1 Professionnel AMP présent du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00
- Prestations d'aide à la vie quotidienne/ d'insertion et d'intégration sociale/ d'aide aux loisirs / de soutien et d'accompagnement personnalisé
- Participation financière du bénéficiaire pour l'accompagnement de 200€ par mois.



Résidence Belle Lande
5 Rue Charles Robert
35 120 Dol de Bretagne
06.25.79.05.29
res.bellelande@pep35.org



Directrice des trois Services d'accompagnement: Mme Simon Marylène